



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

AVIS PUBLIC

Rôle général de perception 2023

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné par la soussignée Mme Mathilde Potvin de la susdite municipalité,

QUE : - le rôle de perception de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour l'année 2023 est complété et qu'il est maintenant déposé au bureau de la trésorière. Toute cotisation dont le total est inférieur à 300\$ devra être acquittée avant le 27 mars 2023. À l'expiration de ce délai, les taxes non acquittées porteront un intérêt de SIEZE POUR CENT (16%) l'an, et ce, sans autre avis.

Pour toute cotisation de 300\$ et plus, les montants indiqués à chacune des dates d'échéance devront être versés respectivement le 27 mars 2023, le 3 juillet 2023 et le 2 octobre 2023. Si un versement n'est pas acquitté aux dates prévues, il porte intérêt à compter de cette date au taux de SEIZE POUR CENT (16%) l'an. Tout contribuable peut en tout temps effectuer le paiement total des taxes en un (1) versement, s'il le désire.

Les contribuables peuvent également effectuer leurs remises par le service des postes, ou effectuer leur paiement à toutes institutions financières affiliées. Veuillez prendre note qu'un reçu est envoyé sur demande seulement.

DONNÉ À Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 15^e jour du mois de février 2023.

Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

Certificat de publication

Je, Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **RÔLE DE PERCEPTION 2023** aux endroits prévus à cette fin le 16 février 2023 entre 9 h et 17 h conformément à la Loi.

Mathilde Potvin

Directrice générale et greffière-trésorière